

Piratage DGFIP : 678 000 contribuables exposés à un risque physique et financier

Table des matières



1. L'adhésion Abonné est requise

Après la confirmation du vol de données fiscales et cadastrales par la Direction générale des Finances publiques, un avocat pénaliste spécialisé en cybercriminalité tire la sonnette d'alarme sur un danger méconnu : le croisement des revenus et des adresses domiciliaires pourrait servir de base à des actes criminels graves. Les voies d'indemnisation existent, mais elles demeurent complexes à activer pour les particuliers. Piratage DGFIP : quand les données fiscales deviennent un outil de ciblage criminel La fuite de données confirmée par la DGFIP concerne plus de 678 000 particuliers et professionnels. Si les risques d'usurpation d'identité et de phishing sont désormais bien documentés dans ce type d'incident, Me Djamel Belhaouci, avocat pénaliste et spécialiste de la cybercriminalité, attire l'attention sur une dimension encore peu évoquée dans le débat public : la nature même des données compromises. Contrairement à une fuite classique de coordonnées personnelles, le piratage de la DGFIP produit...

Article avec accès abonnés :

<https://refrance.fr/piratage-dgfip-678-000-contribuables-exposes-a-un-risque-physique-et-financier-2/>